

COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

CAHIER DES CHARGES POUR LES DONNEES RESEAUX
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Sommaire

<u>PREAMBULE</u>	2
<u>SYSTEME DE REFERENCE</u>	3
<u>RENDU DES TRAVAUX</u>	4

PREAMBULE

Le Modèle Conceptuel de Données «Aménagement numérique du territoire», dont est issu la géodatabase (ANT.gdb) fournie en annexe par la Communauté Paris-Saclay, est directement inspiré de l'expérience de la Région Centre.

D'ici 2022 le territoire français doit intégralement être couvert en très haut débit. Aussi le gouvernement a mis en place le Plan France Très Haut débit qui mobilisera 20 milliards d'euros sur 10 ans afin d'atteindre les objectifs. Régions, Départements et collectivités doivent s'organiser afin de porter le projet du Très haut Débit sur leur territoire.

En France, le modèle de donnée Gr@ce élaboré au départ par la Région Aquitaine puis porté comme standard par la COVADIS est adapté à la gestion d'un réseau très haut débit. Mais, il n'est pas suffisant en soi et doit être complété pour permettre aux collectivités le suivi de l'avancement des travaux et le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire.

C'est le travail qu'a entrepris « Touraine Cher Numérique (Numéric 18)» qui œuvre sur deux des six départements de la région en collaborant activement (notamment au sein de l'AVICCA - Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel) à l'élaboration d'un modèle de donnée complétant celui de Gr@ce. D'autres acteurs sont partie prenante dans les réflexions comme Mégalis Bretagne, Gironde Numérique, la Région Alsace, le département de l'Oise, ... et le projet d'aboutir à un cahier des charges de portée nationale est en cours.

Le travail réalisé ne permet pas de gérer un réseau de fibre optique dans son exploitation ou sa commercialisation mais a bien vocation de rassembler les informations essentielles qui doivent être collectées par les maîtres d'œuvre. Le modèle de données a été conçu :

- D'une part pour offrir une vision d'ensemble sur l'état de l'art du réseau de chaque territoire. Pour cela il est proposé une gestion surfacique représentant les différents zonages liés à la thématique (Zone de Nœud de Raccordement, Zone arrière du Point de Mutualisation, Zone arrière du point de branchement optique).
- D'autre part, pour avoir la connaissance nécessaire en matière d'infrastructure. Pour cela, le modèle Gr@ce a été repris et revisité pour la circonstance (Nœuds, Artères, Câbles, Tranchées, Fourreaux...).

SYSTEME DE REFERENCE

Rappel du contexte légal

- Article 89 de la loi n°95-115 du 4 février 1995
« Art 89. – Les informations localisées issues des travaux des travaux topographiques ou cartographiques réalisés par l’Etat, les collectivités locales, les entreprises chargées de l’exécution d’une mission de service public, ou pour leur compte, doivent être rattachées au système national de référence de coordonnées géographiques, planimétriques et altimétriques défini par décret et utilisable par tous les acteurs participant à l’aménagement du territoire. »

- Article 53, de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d’orientation pour l’aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n0 95-115 du 4 février 1995 d’orientation pour l’aménagement et le développement du territoire

- Décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2009 portant application de l’article 89 de la loi n°95-115 modifiée d’orientation pour l’aménagement et le développement du territoire relatif aux conditions d’exécution et de publication des levés de plans entrepris par les services public

Les données cartographiques devront être rattachées :

- pour la planimétrie au système de coordonnées **Lambert zone 8 conique conforme 49 (RGF93)** système français légal

- et pour l’altimétrie ils seront intégrés dans le système **NGF 1969** (Altitudes Normales).

Les relevés seront conformes aux dispositions du décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l’exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

RENDU DES TRAVAUX

Format des données:

Shapefile (.shp)

OU

QGIS (.qgis, format du logiciel libre QGIS)

Des informations attributaires devront impérativement être associées à chaque donnée (si ces informations ne sont pas déjà inscrites dans la géodatabase modèle). La table attributaire devra systématiquement comporter les champs suivants :

- DATE (date de dernière mise à jour de la donnée)
- SOURCE (source de la donnée)
- REMARQUES (champ laissé éventuellement vide, si absences de remarques)
- LIEN (champ laissé éventuellement vide, si absences de lien URL)

L'enjeu est de favoriser la compatibilité et la gestion via le SIG. Pour ce faire, il est impératif que le format soit **compatible avec l'environnement spatial SIG, et les bases Postgis / Postgres.**

Fichiers attendus :

- Les fichiers de données
- Un ou plusieurs fichiers de projets SIG (fichier .mxd pour les projets ArcGIS, fichier .qgis Project pour les projets QGIS)
- Un ou plusieurs fichiers de symbologies (.style ou .lyr pour ArcGIS, .qml pour QGIS)

Cahiers des charges définis réglementairement à respecter (les Modèles Conceptuels de Données suivent les recommandations du CNIG) :

Cadastre (DGFIP)

Plan Local d'Urbanisme et Servitudes d'Utilité Publique (PLU-SUP)

Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Cahiers des charges relatifs aux données métiers à respecter (les Modèles Conceptuels de Données suivent les recommandations du CNIG) :

Réseaux humides (Assainissement, eau potable)

Chauffage urbain

Eclairage public

Telecom

Espaces verts

Aménagement numérique du territoire (modèle national « Gr@ce THD »).

Propreté urbaine / Gestion des déchets (PAV, circuits de collecte, plans de déneigement, désordres publics)

Bruit (bruits routiers/aériens/ferroviaires en dB, seuils réglementaires et « zones calmes »)

Economie (entreprises et parcs d'activités du territoire)

Environnement (zonages environnementaux)

Transports (navettes communautaires, circulations douces, PDIPR, voirie communautaire et stationnement)

Important : Toute mention d'adresse doit s'appuyer sur le référentiel « Base Nationale Adresse » (BAN).

Plus d'infos sur <http://adresse.data.gouv.fr/>

Nomenclature des données (sous réserve d'évolution) :

La Communauté Paris-Saclay se base sur le **Modèle Conceptuel de Données d'ArcOpole (ESRI)**. Ce modèle ainsi que la description des différentes classes d'entités utilisées sont décrits dans l'annexe « MODELE ARCOPOLE – Aménagement numérique du territoire ».

Le prestataire s'engage à travailler sur l'élaboration du réseau d'assainissement à partir de la géodatabase (ANT.gdb) fournie en annexe par la Communauté Paris-Saclay. Le prestataire devra implémenter les données directement dans les classes d'entités et tables fournies.

Un fichier de style (ANT.style) vous est également fourni, afin de respecter la symbologie appliquée par le SIG de la Communauté Paris-Saclay.

Le prestataire pourra adapter la géodatabase modèle et la symbologie si la prestation demandée l'exige, auquel cas la ou les adaptations devront être notifiées.

Points de contrôle réception des données :

Objets du contrôle	Descriptif	Tolérance
Dénomination des fichiers de données	Vérification des règles décrites dans le cahier des charges	Aucune erreur admise
Structuration de tables attributaires	Vérification de la dénomination et du format des champs	Aucune erreur admise
Projection géographique	Vérification de la projection des tables	Aucune erreur admise
Choix des primitives graphiques	Vérification de l'unicité des primitives graphiques dans chaque table selon les règles cahier des charges.	Aucune erreur admise
Cohérence topologique	Pour les zones règlementaires, vérification de la partition de l'espace (recouvrements, lacunes, auto-intersections)	Aucune erreur admise
Précision géométrique	Pour les objets ou parties d'objet non-superposés à des limites parcellaires raster, la précision géométrique sera contrôlée par sondage. Pour les cas où la BD -Parcellaire existe une concordance exacte sera exigée	Aucune erreur admise
Cohérence sémantique	Vérification du renseignement des attributs obligatoires des objets (orthographe et exhaustivité) et facultatifs si l'information est disponibles.	Aucune erreur admise
Relation sémantique	Vérification de la cohérence entre les clés primaires et étrangères entre les différentes tables au sein de la livraison	Aucune erreur admise